

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 02 OCTOBRE 2025  
À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE  
MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENT.ES :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

**ÉTAIENT ABSENT.ES :**

Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :**

Benoit Léger	Directeur général
--------------	-------------------

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19 :06.

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par le maire, Monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**3. RÉSOLUTION N° 2025-162  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item  
« Affaires nouvelles » ouvert.**

---

**4. RÉSOLUTION N° 2025-163  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09  
SEPTEMBRE 2025: ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 09  
septembre 2025 tel que rédigé.**

---

**5. RÉSOLUTION NO 2025-164  
PAIEMENT DE FACTURE À LA SUITE DE L'INTERVENTION  
DU SERVICE DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
HAVRE-ST-PIERRE : AUTORISATION**

**ATTENDU** qu'un incendie de broussailles s'est déclaré le 6 août dernier près du secteur de Pointe-Parent;

**ATTENDU** que l'incendie situé dans un secteur inaccessible menaçait de se propager à la forêt environnante et aux zones habitées;

**ATTENDU** que l'intervention des avions citernes risquait de trop tarder pour limiter les risques de propagation;

**ATTENDU**, que sous les conseils des policiers sur place et des intervenants de la SOPFEU, le directeur général, en concertation avec le maire de Natashquan, a demandé par mesure préventive l'intervention d'une unité d'urgence à la Municipalité de Havre-St-Pierre;

**ATTENDU** que la Municipalité de Havre-St-Pierre a répondu promptement à cette demande et a dépêché une équipe de quatre pompiers vers Natashquan;

**ATTENDU** que l'intervention des avions citernes a permis de contrôler le brasier;

**ATTENDU** que l'équipe de Havre-St-Pierre arrivait sur place au moment où une demande d'annulation d'intervention a été faite par le directeur général.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le paiement d'une facture au montant de deux mille trois cent vingt-neuf dollars et huit sous (2 329.08 \$, plus taxes), émise par la Municipalité de Havre-St-Pierre, pour une intervention d'une durée totale de 6 heures, incluant le déplacement aller-retour.

---

**6. RÉSOLUTION NO 2025-165  
ACHAT D'UNE PORTION DU LOT NUMÉRO 5 356 697 ET  
VENTE DU LOT VOISIN NUMÉRO 5 356 704 : AUTORISATION**

**ATTENDU** que des travaux estimés à treize mille dollars (13 000 \$, plus taxes) seraient nécessaires pour parer aux inondations printanières sur une portion du lot 5 356 697;

**ATTENDU** que le propriétaire de ce lot, M. Jean-Claude Landry, propose plutôt de vendre à la Municipalité, la portion inondable, soit une bande d'une largeur de 3 mètres, afin de faire l'économie de ces travaux;

**ATTENDU** que ces travaux auraient nécessité le déplacement d'un garage appartenant à M. Gino Lapierre, construit en partie

sur un terrain autrefois cédé gratuitement par M. Landry à la Municipalité;

**ATTENDU** que M. Lapierre accepte d'acheter cette bande de terrain à la Municipalité afin de régulariser la situation de son garage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'une bande de 3 mètres de largeur du lot numéro 5 356 697 pour la somme de quatre mille huit cent dollars (4 800 \$), incluant une somme de trois mille dollars (3 000 \$) en compensation des préjudices subis.

D'autoriser le directeur général à procéder à la vente du lot numéro 5 356 704 pour la somme de deux mille quatre cent dollars (2 400 \$).

---

**7. RÉSOLUTION NO 2025-166  
ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET  
DES CHAUSSÉES 2025 : AUTORISATION**

**ATTENDU** que la Municipalité a confié à Tetra Tech QI Inc. le mandat de réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, ainsi que la restauration des chaussées;

**ATTENDU** que ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ;

**ATTENDU** que Tetra Tech QI Inc. a réalisé ledit plan d'intervention – Révision 02 – Septembre 2025 à la satisfaction de la Municipalité et du MAMH;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Municipalité de Natashquan accepte la révision 02 du plan d'intervention de septembre 2025 préparé par Tetra Tech QI Inc. et demande au MAMH l'approbation du document.

---

**8. RÉSOLUTION N° 2025-167  
ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2025 : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

D'accepter le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025, tels que présentés par l'administration municipale.

**9. RÉSOLUTION NO 2025-168  
COMPTES À PAYER – MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer de la Municipalité au 30 septembre 2025 et en autorise le paiement.

---

**10. RÉSOLUTION NO 2025-169  
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer de l'aéroport au 30 septembre 2025 et en autorise le paiement.

---

**11. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de septembre 2025, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

**11. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

---

**13. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

**15. RÉSOLUTION N° 2025-170  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 19h47.

---

Stéphanie Landry  
Mairesse suppléante

---

Benoit Léger  
Directeur général